



Transparence Financière

L'exemple de Total au Congo

Juin 2011



TOTAL

Le cadre contractuel de l'activité de Total en République du Congo :

- Total est présent en Exploration – Production au République du Congo, en tant qu'opérateur ou associé sur différents permis, au travers de Total E&P Congo (TEPC), société de droit congolais ayant son siège à Pointe Noire.
- Total E&P Congo (63%, aux côtés d'ENI Congo – 37%) est également opérateur du terminal pétrolier de Djéno, par lequel transitent plus de 90% de la production pétrolière du pays.

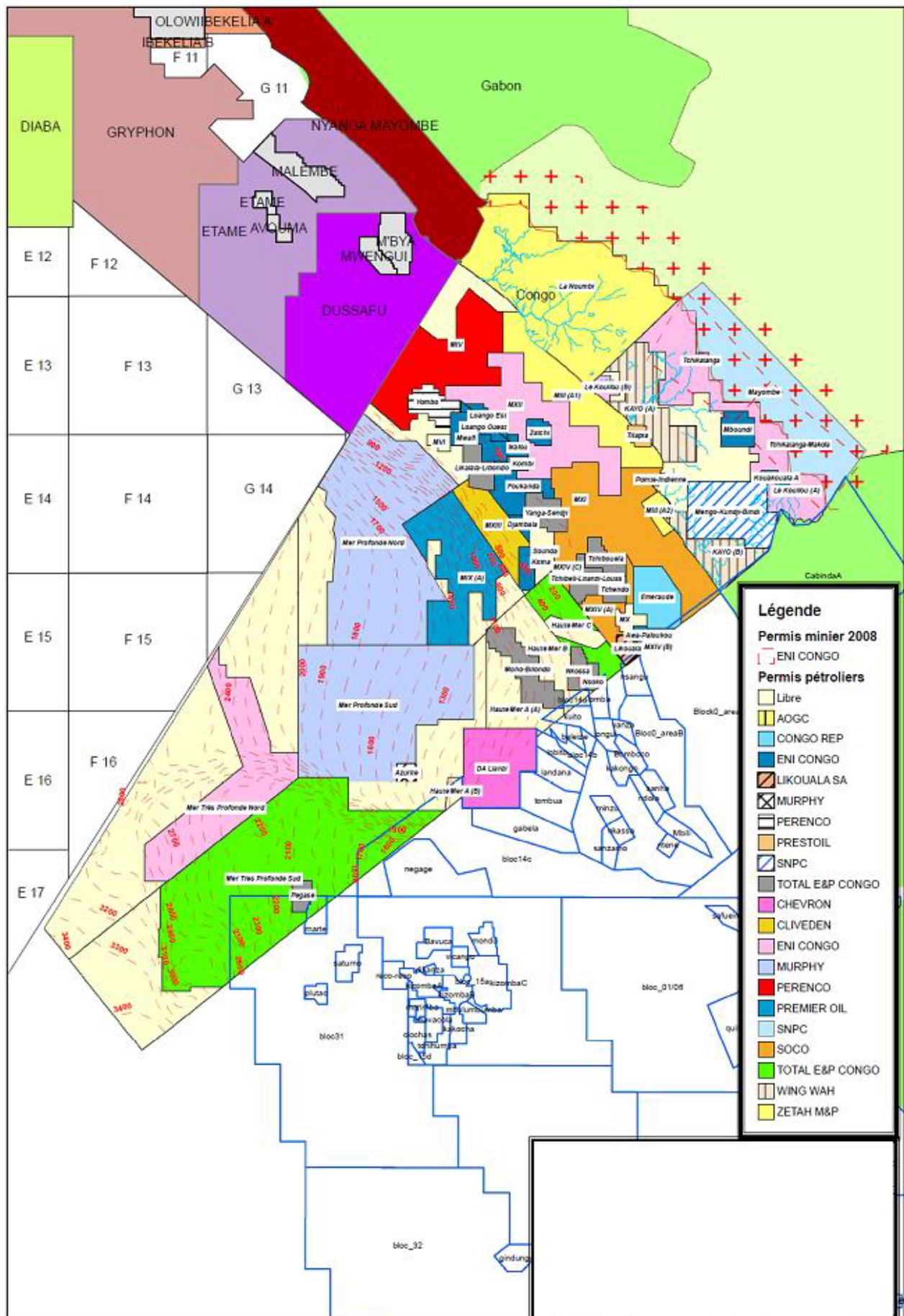
Le domaine minier de Total en République du Congo au 31 décembre 2010

L'ensemble des permis sont assujettis au régime de partage de production (CPP)

| Permis | Nature du champ | Type de contrat | Statut Total | Participation % | Date d'entrée de Total |
|---|-----------------|-----------------|--------------|------------------|--|
| PERMIS DE RECHERCHES | | | | | |
| HAUTE MER "C" | Offshore | PSC | Opérateur | 100,00% | Décret n°2003-246 du 26/09/2003 CPP n° 19-2004 du 02/12/2004 |
| MER TRES PROFONDE SUD | Offshore | PSC | Opérateur | 40,00% | Décret n°97-135 du 16/05/1992 CPP du 26/11/97 |
| CONCESSIONS | | | | | |
| LOANGO EST | Offshore | PSC | Participant | 50,00% | Décret n°73/169 du 21/05/1973 CPP du 05/12/1995 |
| LOANGO OUEST | Offshore | PSC | Participant | 50,00% | Décret n°73/169 du 21/05/1973 CPP du 05/12/1995 |
| YANGA-SENDJI | Offshore | PSC | Opérateur | 55,25% | Décret n°79/659 du 01/12/1979 CPP du 05/12/1995 |
| PERMIS D'EXPLOITATION | | | | | |
| KOMBI-LIKALALA-LIBONDO | Offshore | PSC | Opérateur | 65,00% | Décret n° 95-131 du 21/07/1995 CPP du 22/07/1995 |
| * LIANZI ZIC (Zone d'Unitisation entre Angola et Congo) | Offshore | PSC | Participant | 26,75% et 10,00% | Décret du 26/03/2003 Décision n° 2006-001 du 09 janvier 2006 CPP du 23 décembre 2002 |
| MOHO-BILONDO | Offshore | PSC | Opérateur | 53,50% | Décret n° 2005-278 du 24/06/05 CPP du 21/04/1994 |
| NKOSSA | Offshore | PSC | Opérateur | 53,50% | Décret n° 92-323 du 24/06/1992 CPP du 21/08/1994 |
| NSOKO | Offshore | PSC | Opérateur | 53,50% | Décret n° 2003-127 du 26/07/03 CPP du 21/04/1994 |
| PEGASE | Offshore | PSC | Opérateur | 40,00% | Décret n° 2007-419 du 28/09/07 CPP du 26/11/97 |
| TCHIBOUELA | Offshore | PSC | Opérateur | 65,00% | Décret n°85-883 du 08/07/1985 CPP du 05/12/1995 |
| TCHIBELI-LITANZI-LOUSSIMA | Offshore | PSC | Opérateur | 65,00% | Décret n°95-130 du 21/07/1995 CPP du 22/07/1995 |
| TCHENDO | Offshore | PSC | Opérateur | 65,00% | Décret n°88-569 du 30/07/1988 CPP du 05/12/1995 |
| ZATCHI | Offshore | PSC | Participant | 35,00% | Décret n°86/745 du 03/06/1986 CPP du 05/12/1995 |

* Total E&P Congo 26,75% et Total E&P Angola 10,00%

Le domaine minier de la République du Congo au 31 décembre 2010



Production et Projets de Total en République du Congo ⁽¹⁾

En République du Congo, la part de production revenant au Groupe s'est élevée à 120 kbep / j en 2010, contre 106 kbep / j en 2009 et 89 kbep / j en 2008.

| Production SEC* de TOTAL | | | |
|--------------------------|------------------------|----------|-------|
| Année | Production Combinée | Liquides | Gaz |
| | kbep/j | kb/j | Mpc/j |
| 2008 | 89 | 85 | 23 |
| 2009 | 106 | 101 | 27 |
| 2010 | 120 | 115 | 27 |

* SEC : Securities and Exchange Commission

- Sur le champ de Moho Bilondo (53,5%, opérateur), entré en production en avril 2008, le forage des puits de développement s'est poursuivi en 2010. Le champ a atteint un plateau de production de 90 kbep / j (en 100%) en juin 2010. Le potentiel de la partie Nord de ce permis a été renforcé par le puits d'appréciation Moho Nord Marine 3 foré fin 2008 à la suite des deux découvertes Moho Nord Marine 1 et 2, puis par le puits d'exploration Moho Nord Marine 4 en 2009 qui a mis en évidence de nouvelles ressources. Enfin, deux puits d'appréciation positifs (Bilondo Marine 2 & 3) réalisés fin 2010 dans la partie Sud du permis confirment un potentiel de développement complémentaire en prolongement des installations existantes.
- La mise en production de Libondo (65%, opérateur), situé sur le permis d'exploitation Kombi-Likalala-Libondo a eu lieu en mars 2011. Le plateau de production devrait s'établir à 8 kb/j (en 100%). Une part substantielle des équipements a été réalisée localement à Pointe Noire grâce au redémarrage d'un chantier de construction sans activité depuis plusieurs années.

⁽¹⁾ Les informations contenues dans le paragraphe sont issues du document de Référence 2010 déposé l'AMF (autorité des marchés financiers) le 28 Mars 2011.

Impôts et autres paiements

Total E&P Congo a versé en espèces en 2010 à la République Congolaise, au titre de redevances et impôts divers, un montant de 102 millions de dollars US. Les montants correspondants étaient respectivement de 130 millions et 78 millions de dollars en 2008 et 2009.

L'essentiel des paiements faits par Total E&P Congo se fait en nature, la République Congolaise recevant, dans le cadre des Contrats de Partage de Production, une partie de la production d'hydrocarbures, variable selon les contrats. A ce titre, en 2010, Total E&P Congo a remis à la République 21,9 millions de barils (respectivement 17,2 millions de barils chacun en 2008 et 2009). Total E&P Congo commercialise pour le compte de la République une petite partie de ces quantités (environ 1 million de barils). Les autres quantités sont commercialisées directement par la République.

La République du Congo et l'ITIE

Le gouvernement a annoncé son intention de se joindre à l'Initiative en juin 2004. Les progrès concrets dans la mise en oeuvre de l'ITIE en République du Congo ont été enregistrés à partir d'octobre 2007. Les trois groupes de parties prenantes ont coopéré de manière constructive, avec suffisamment de garanties pour assurer une participation libre et indépendante de la société civile. Un Comité Exécutif et un Comité Consultatif ont été établis et leurs membres désignés le 4 octobre 2007. Un plan de travail a été finalisé et approuvé le 28 décembre 2007. Le Comité Exécutif a prolongé le plan de travail pour la période 2008 - 2010.

Le Congo a été accepté en tant que pays Candidat à l'ITIE lors de la réunion du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Accra le 22 février 2008.

Le 9 mars 2010, le Congo a demandé une extension de son échéance pour achever la validation. Le Conseil d'administration de l'ITIE a accordé au Congo une extension de l'échéance de validation jusqu'au 9 septembre 2010. Le rapport final de validation a été remis au Conseil d'administration de l'ITIE le 9 septembre 2010.

Le 14 décembre 2010, le Conseil d'administration a considéré que la République du Congo avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en oeuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration a accepté que le pays conserve son statut de pays Candidat, sous réserve de présenter un plan d'action clairement défini et approuvé en vue d'atteindre le statut de Conformité, comprenant un échéancier pour la prochaine validation.

Le premier rapport ITIE couvrant les années 2004 à 2006 a été publié le 8 Août 2009. Les travaux sur le second rapport couvrant les années 2007 à 2009 sont en cours.

Un Comité Exécutif multipartite, placé sous l'autorité du Ministre des Finances, est chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de 25 membres: six représentants de la société civile, six représentants de l'industrie et 13 représentants du gouvernement. Le président du Comité, Monsieur Florent Michel Okoko, représente le gouvernement. Les vice-présidents sont le chef de PCQVP Congo (société civile) et le représentant de Total (industrie). Le Comité Exécutif est soutenu par un Comité Consultatif multipartite. Le suivi de la mise en œuvre du plan de travail est assuré par un Secrétaire Exécutif.